

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0019931

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2521 Société : 169 868

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZENDAGH KHADIJA

Date de naissance : 02.03.1951

Adresse : RUE 30 - NR 43 - KERIMATE - CASABLANCA

Tél. : 06 82 26 9298 Total des frais engagés : 65,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA BLANCA Le : 04/04/2023

Signature de l'adhérent(e) : Z. Zoghlifi

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 EDDA MOURAD Pharm. Rue 28, N° 6 22133 Casablanca Tél. 6622133-666165503 INPE 2006048	04/04/23	65,00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D —————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B		Coefficient des travaux
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

M

ZEDDAGH
KHADIGA

CASABLANCA le 04/04/23

FACTURE N° 32

Quantité	Désignation	Prix Unitaire	Montant
01	Hemofet 1nd	19,60	
01	Duphalac 8g	48,40	
			<u> </u>
			<u>T = 68,00</u>
			

articuliers de l'enfant

enfant le traitement de la constipation est basé sur des ass d'hygiène de vie et de diététique : notamment ion de la bonne quantité d'eau avec les poudres de lait les, alimentation riche en produits d'origine végétale, ration de jus de fruits.

Le nourrisson et l'enfant, la prescription de DUPHALAC re exceptionnelle car elle peut entraîner le ement normal du réflexe d'exonération.

consulter votre médecin avant de prendre
ALAC si vous souffrez de troubles médicaux ou de s, en particulier :

ou suffrira :

e intolérance au galactose, une galactosémie, syndrome de malabsorption du glucose ou du lactose (maladies héréditaires rares), déficit en lactase de l'APP,

e intolérance au fructose (maladie héréditaire rare), êtes diabétique.

ogie utilisée habituellement dans le traitement de la n'est pas susceptible d'affecter les patients

tes diabétique et que vous êtes traité pour une opathie hépatique, la dose de DUPHALAC sera plus cette dose élevée contient une plus grande quantité de conséquent, il peut être nécessaire d'adapter la dose médicamenteuse antidiabétique.

ation chronique à une pathologie non adaptée (plus de 2 à 3 selles molles par jour) ou une utilisation peut entraîner une diarrhée et des troubles nce électrolytique.

ez tendance à développer des troubles électrolytiques nple en cas d'insuffisance rénale ou hépatique, de ultanée de diurétiques), parlez-en à votre médecin ou rmation avant de prendre DUPHALAC.

ez boire une quantité suffisante de liquide (environ 1,5 par jour, soit 6 à 8 verres) durant un traitement par

ez DUPHALAC pendant plusieurs jours sans ion de votre état ou si les symptômes s'aggravent, votre médecin.

idéments et DUPHALAC 66,5 POUR CENT, uvable en flacon

otre médecin ou pharmacien si vous prenez, avez pris ou pourriez prendre tout autre médicament.

AC 66,5 POUR CENT, solution buvable en flacon aliments et boissons

AC peut être pris pendant ou en dehors des repas. Il

Ne pas de restriction concernant ce que vous pouvez manger ou boire.

Grossesse et allaitement

DUPHALAC peut être utilisé pendant la grossesse et l'allaitement.

Si vous êtes enceinte ou que vous al encinante ou planifiez une grossesse, d' médecin ou pharmacien avant de pr

Conduite de véhicules et utilisation DUPHALAC n'a pas d'influence ou

sur l'aptitude à conduire des véhicul machines.

DUPHALAC 66,5 POUR CENT, contient certains sucres.

DUPHALAC peut contenir de petit lait (lactose), de galactose, d'épilactose (section Précautions d'emploi).

3. COMMENT PRENDRE DUPHALAC 66,5 POUR CENT, solution buvable en flacon ?

Veuillez à toujours prendre ce médicament en suivant exactement les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien de toute.

Posologie

Constipation:

Ce médicament peut être administré en une prise par jour, par exemple au petit déjeuner ou en deux prises par jour. Après quelques jours, en fonction de votre réponse au traitement, la dose d'attaque peut être ajustée pour atteindre la dose d'entretien. Plusieurs jours (2 à 3) peuvent être nécessaires avant que le traitement n'agisse.

La posologie moyenne :

Enfants et nourrissons

Nourrissons de 0 à 12 mois : jusqu'à 5 ml par jour

Enfants de 1 à 6 ans : 5 à 10 ml par jour

Enfants de 7 à 14 ans :

* Traitement d'attaque : 15 ml par jour.

* Traitement d'entretien : 10 ml par jour.

Adultes et adolescents

* Traitement d'attaque : 15 à 45 ml par jour.

* Traitement d'entretien : 10 à 25 ml par jour.

Si une diarrhée se manifeste, diminuer la posologie.

Utilisation chez les enfants et les adolescents

Chez le nourrisson et l'enfant, la prescription de DUPHALAC doit être exceptionnelle car elle peut entraîner le fonctionnement normal du réflexe d'exonération.

Hemofast®

Pommade

19,60

hlorhydrate de cinchocaine	0,50 g
ydrocortisone	0,50 g
cipient	q.s.p. 100 g
éstate d'hydrocortisone	0,005 g
sculoside	0,010 g
anzocaine	0,100 g
cipient	q.s.p. 1 suppositoire

Pommade et suppositoires anti-hémorroïdaires.

INDICATIONS THERAPEUTIQUES

Ce médicament est une association d'un corticoïde d'un anesthésique local (pommade et suppositoires) et d'un veinotonique (suppositoires). Ce médicament est préconisé dans certaines pathologies anales s'accompagnant de douleurs ou de démangeaisons, en particulier dans la crise hémorroïdaire.

CONTRE-INDICATIONS

Ce médicament NE DOIT ETRE UTILISE dans les cas suivants :

Allergies aux anesthésiques locaux.
EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

MISE EN GARDE

- Ce médicament n'étant pas indiqué en cas d'infections anales dues à des bactéries, des virus, des parasites et des champignons, il ne doit être utilisé qu'après avis médical. Pour les suppositoires : l'attention des sportifs est attirée sur le fait que cette spécialité contient un principe actif pouvant induire une réaction positive des tests pratiqués lors des contrôles antidopages.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Le traitement doit être de courte durée (maximum 7 jours). Si la douleur ne cède pas rapidement, consultez votre médecin.
EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

INTERACTIONS MEDAMENTEUSES

AFIN D'EVITER D'EVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MEDICAMENTS, IL FAUT SIGNALER SYSTEMATIQUEMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN, ET EN PARTICULIER POUR L'UTILISATION DES SUPPOSITOIRES : certains